

héritiers respectifs, quant à leur habilité à hériter de qui que ce soit, posséder, avoir en jouissance et transmettre toute espèce de biens, meubles et immeubles, généralement quelconques, seront et resteront, à toutes fins et intentions, ce qu'ils auraient été si le mariage entre les dits John-Robert Martin et Sophia Stinson n'eût jamais eu lieu.

---

OTTAWA.—Imprimé par BROWN & HAMBERLIN, Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.